



caution bancaire en 1992 pour la sté MESNILAUTO (ma soeur et mon

Par **rocatine**, le **26/11/2010** à **12:09**

Je me suis portée caution en 1992 pour ma soeur et mon beau frère qui on acheté un fond de commerce (garage automobile, sté MESNIL AUTO). Liquidation judiciaire 2ans 1/2 après. Nous étions 3 cautions, dont mon père décédé depuis 18 mois. Aujourd'hui la 3ème caution me réclame la part de mon père et la mienne, soit 32000€, car il aurait réglé 47000€. Un huissier de Perpignan (région où je suis domiciliée), doit venir me saisir mercredi prochain. La société MESNIL AUTO, donc ma soeur et mon beau frère ont été jugés en 2005 et ont eu gain de cause. Ils ont vendu leur maison et tout était normalement réglé... J'aimerais contacter un avocat spécialisé dans ce domaine sur Perpignan. Je précise que je suis en bon terme avec ma soeur, mais elle ne peut rien faire pour moi puisque elle et son mari n'apparaissent plus dans ce dossier. Quand je me suis portée caution, j'étais seule avec une enfant à charge et paraît-il que la banque, Crédit Lyonnais, n'aurait jamais dû accepter. Merci d'une réponse rapide, car j'ai peur.